

ont relevé le défi. Je me propose donc d'exposer brièvement mon attitude sur cette mesure qui prévoit le maintien de certains décrets et règlements du gouverneur en conseil pendant une période limitée, au cours de cette situation critique nationale née de la guerre.

En dépit des paroles que vient de prononcer l'honorable représentant de Muskoka-Ontario, j'estime que la population canadienne ne désire aucunement revenir à l'état de choses qui existait en 1921, alors que l'indice des prix de gros était de 225 et l'indice du coût de la vie de 200. La population canadienne sait que nous ne pouvons retourner aux temps de la débâcle de 1929, à la crise des années 30, au chômage général et à la misère dont souffraient des milliers de Canadiens vivant dans un pays d'abondance. Le peuple canadien sait que nous ne pouvons revenir aux conditions de 1939, alors qu'il y avait chez nous 700,000 chômeurs. Je suis convaincu que cette ère est révolue. Si nous ne voulons pas revenir à cette époque tragique, l'honorable député de Stanstead et ses collègues qui s'opposent à cette mesure devraient nous proposer un meilleur moyen de protéger les intérêts de la population canadienne, afin de me convaincre, ainsi que mes commettants, que je ne devrais pas appuyer ce projet de loi. Que nous le voulions ou non, il nous importe de maintenir les régies tant qu'elles seront indispensables au bien-être du Canada.

J'irai plus loin. Non seulement devons-nous conserver les régies qui nous semblent avantageuses à la population et propres à équilibrer notre régime économique durant la période d'après-guerre, mais rétablir en outre nombre de celles que nous avons déjà supprimées. J'ose même affirmer, avec l'honorable député de Québec-Sud et plusieurs de mes collègues, qu'il faudra peut-être aviser aux moyens d'abolir à jamais l'ancien régime, dominé par l'entreprise privée au détriment du petit peuple.

De quoi ai-je peur aujourd'hui? Certes pas du projet de loi visant les régies. J'apprends plutôt la tendance que manifeste le Gouvernement à accélérer la suppression des régies. La voie économique est semée d'obstacles qui nous incitent à modérer notre allure. Les chefs de famille ne se préoccupent pas tant du bill à l'étude que de la hausse du coût de la vie dont ils se sentent menacés. Les mesures visant l'abolition des régies, qu'on a exposées à la Chambre hier, feront monter le coût de l'existence. Je crains que les prix ne s'élèvent inévitablement. En plusieurs cas, la suppression des régies laisse prévoir des prix majorés dont souffriront surtout les petits salariés.

Les honorables députés prévoient de telles conséquences pour les années qui suivront. La

disette mondiale de matières premières et de vivres restreint les approvisionnements au pays. Qu'on supprime immédiatement les régies, comme le souhaiteraient certains membres de l'opposition, et la distribution des denrées et des vivres partout au pays se poursuivra de façon injuste. Ce serait tout de suite une cause de récriminations, d'embarras, sinon de désastre et de chaos. Des milliers de nos concitoyens seraient fatalement privés du nécessaire. Ce serait ensuite la misère et un abrupte déclin du niveau d'existence. Bien entendu, le grand négoce spéculerait comme dans le passé sur les nécessités de la vie, au détriment du cultivateur, de l'ouvrier, de l'employé de bureau, de tous ceux, enfin, qui touchent un traitement fixe. Ainsi, que pensez-vous qu'il arriverait si l'on supprimait aujourd'hui la régie des loyers et l'ordonnance contre les expulsions? Nous savons parfaitement que ce serait le signal d'une véritable révolution à Montréal et dans nos autres grandes villes.

Il me semble parfaitement évident que supprimer tout de suite la régie d'une foule de denrées et de produits industriels, ce serait provoquer une désastreuse ascension des prix, qui ferait peut-être l'affaire du grand négoce, mais serait sûrement préjudiciable au consommateur. Je pourrais vous citer de multiples exemples, mais je ne veux pas retarder inutilement les travaux de la Chambre. Prenons, par exemple, le lait. Ce produit relevait d'une régie fédérale et maintenant, il est du ressort d'organismes provinciaux. Le prix du lait en est passé de 10 à 15c. la pinte dans la province de Québec, soit une dépense additionnelle de \$8 à \$9 par mois pour toutes les familles d'ouvriers des centres urbains, qui consomment de 6 à 7 pintes de lait par jour. Neuf dollars par mois n'est pas une somme insignifiante dans le budget de l'ouvrier, quand le coût de la vie est déjà si élevé.

Disons un mot maintenant de l'essence. Le gouvernement fédéral en régissait le commerce mais dorénavant, les provinces y verront. Les automobilistes canadiens espéraient qu'on les libérerait de l'impôt de guerre de 3c., qu'on leur enlèverait ce fardeau, mais ce n'était qu'optimisme béat. L'impôt est maintenu. Le gouvernement fédéral ne s'était pas encore retiré de ce domaine que les provinces s'en emparèrent et transformèrent cet impôt provisoire en un impôt permanent. Les égards du gouvernement fédéral envers l'autonomie provinciale, dans le domaine du lait et de l'essence du moins, n'ont pas aidé de beaucoup les Canadiens du point de vue des dollars et des cents.

Quant au sirop d'érable, nous pouvions en acheter à \$3.15 le gallon l'an dernier lorsque les régies existaient, mais maintenant, on nous